



Inscrire son enfant à l'école du Sacré Cœur

Pour inscrire votre enfant, vous devez contacter la directrice de l'école Madame PAVAN Laetitia.

Retrouvez les coordonnées de l'école ci-dessus ou dans l'onglet « Nous contacter » du site de l'école :

<https://ecolesacrecoeur.wixsite.com/perigueux/location>

Inscrire son enfant à l'école maternelle

Dès l'âge de 3 ans, un enfant doit être inscrit à l'école maternelle, sauf en cas d'instruction dans la famille.

Cette obligation s'applique dès la rentrée scolaire de l'année civile : Du 1er janvier au 31 décembre où l'enfant atteint l'âge de 3 ans.

Un enfant âgé de 2 ans^{1/2} peut également être admis en maternelle sous certaines conditions et dans la limite des places disponibles. **La classe de TPS** (Toute Petite Section) est intégrée à celle de PS (Petite Section) et MS (Moyenne Section) dans le respect des rythmes et des attendus de chacun.

C'est une année « **Passerelle** » entre le milieu familial ou un mode de garde et l'école. L'enfant est amené à développer son autonomie et ses relations sociales au contact de ses pairs, de l'enseignante, de l'aide maternelle et des adultes de l'école. Il apprend les premiers rituels d'une journée de classe avec des adaptations de l'emploi du temps pour répondre à ses besoins.

Pour **les enfants scolarisés en petite section** (1ère année de maternelle), les horaires de présence peuvent être assouplis.

Inscrire son enfant en cours d'année

Il vous sera demandé le certificat de radiation de l'école initiale.

Préparer les documents nécessaires à une inscription

- ✓ Le livret de famille
- ✓ La carte d'identité du responsable légal (ou copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et la filiation)
- ✓ Un justificatif récent de domicile
- ✓ Le carnet des vaccinations obligatoires pour son âge ou justificatif médical d'une contre-indication